



Ville de Verrières le Buisson

ARTICLE 7 - PALMARÈS

Le jury sélectionne 7 lauréats et chaque année se réserve le droit de décerner un prix spécial Jeunes. Il ne sera envoyé aucune appréciation sur la qualité des nouvelles reçues. Les textes non retenus seront détruits.

Le lauréat qui recevra le premier prix sera invité à participer au jury de l'année suivante. Au cas où il serait indisponible, il sera proposé au second prix de le remplacer, cette procédure étant répétée autant que de besoin.

S'il réside en province, les frais d'hébergement seront pris en charge par le service culturel à l'exclusion des frais de transport.

Les lauréats consentent, sans aucune réserve, et sans se prévaloir de droits, à ce que leur nouvelle fasse l'objet d'une reproduction en vue d'une publication culturelle (recueil, magazine municipal) ou médiatique (publicité dans la presse locale).

N.B : Les lauréats s'engagent à ne pas se représenter à l'un de nos prochains concours avant un délai de 1 an.

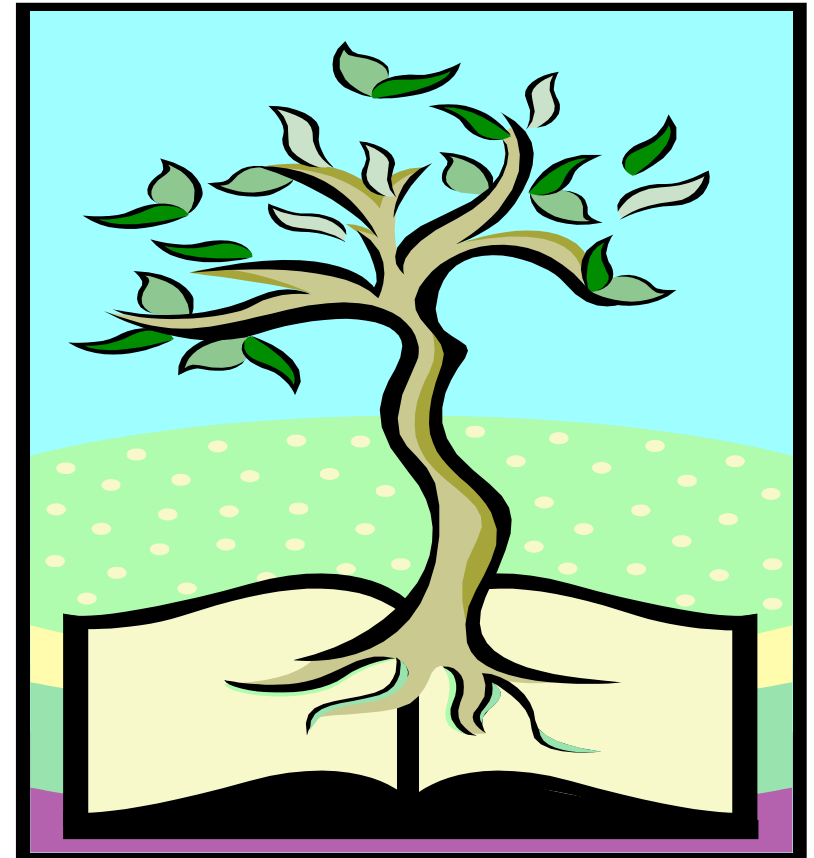
ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le **SAMEDI 11 DECEMBRE** au Colombier à Verrières-le-Buisson, le lieu et l'horaire seront précisés ultérieurement. La présence des lauréats, qui seront personnellement avisés à l'avance, est vivement souhaitée. Seuls les lauréats présents ou représentés recevront leurs prix. La nouvelle arrivant en tête sera lue avant le spectacle qui clôturera la manifestation. Les textes primés feront l'objet d'un recueil conçu par le service culturel.

Les prix récompensant les lauréats seront décernés par le jury, en présence du Maire et du Maire-Adjoint chargé des Affaires Culturelles.

1 ^{er} Prix	700 EUROS
2 ^{ème} Prix	300 EUROS
3 ^{ème} Prix	200 EUROS
4 ^{ème} au 7 ^{ème} Prix	Beaux Livres
Prix Spécial Jeunes	Livre ou CD

XIIème PRIX VEDRARIAS



Concours de nouvelles 2010

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 - PARTICIPATION

La Ville de Verrières-le-Buisson organise depuis 1999 un concours nouvelles littéraires, le *Prix Vedrarias*, gratuit et ouvert à tout auteur de langue française n'ayant jamais publié de manuscrits à compte d'éditeur. Les participants ont le libre choix du thème et ne peuvent adresser qu'un seul texte, en prose, original et inédit, respectant la contrainte de fond et de forme de la nouvelle. Tous les genres sont acceptés : romanesque, policier, fantastique, historique.

Le texte présenté ne devra pas avoir été primé antérieurement à l'occasion d'autres concours littéraires.

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation totale du présent règlement.

ARTICLE 2 - BULLETIN D'INSCRIPTION

Afin de préserver l'anonymat chaque participant portera sur le bulletin d'inscription joint au règlement, ses nom, prénom, adresse, âge, téléphone, email, ainsi que le titre de sa nouvelle. Ce bulletin sera signé et placé dans une enveloppe cachetée à joindre aux 6 exemplaires de la nouvelle. Aucune mention pouvant identifier l'auteur ne devra être portée, ni sur l'enveloppe, ni sur le manuscrit. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.

ARTICLE 3 - CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Le jury examinera les **150 premières nouvelles recevables** au sens des articles précités et des critères suivants :

- 6 copies identiques avec mention du titre sur chaque exemplaire,
- Format A4 en recto, paginé, agrafé, sans couverture,
- 4 pages minimum, 8 pages maximum,
- Police Time New Roman 12
- Interligne 1.5, marges 2.5 cm (H/B/G/D)

La non-observation de ces règles entraîne automatiquement l'exclusion du concours.

Les auteurs des nouvelles retenues seront informés par email ou courrier du numéro d'ordre qui leur aura été attribué.

ARTICLE 4 - ENVOI DES NOUVELLES PAR COURRIER

DRARIAS Prix de Nouvelles 2010

Service Culturel

Mairie de Verrières le Buisson

B.P. 86

91371 Verrières-le-Buisson cedex

Le règlement du concours et le bulletin d'inscription sont disponibles sur simple demande au :

SERVICE CULTUREL en Mairie :

☎ 01.69.53.78.00 poste 7774

COURRIEL : s.culture@verrieres-le-buisson.fr

SITE INTERNET : verrieres-le-buisson.fr/culture

ARTICLE 5 - RECEPTION DES NOUVELLES

La période de réception des nouvelles est comprise entre le **1er mai et le 8 septembre 2010 minuit**, le cachet de la poste faisant foi. Les nouvelles envoyées après cette date ne seront pas retenues. Les envois par courrier électronique ne sont pas autorisés.

ARTICLE 6 - JURY

Le jury est composé de quinze lecteurs avertis, présidé par Alain Absire, écrivain, Président de la société des Gens de Lettres. Les membres du jury et organisateurs ne sont pas autorisés à concourir.

Leurs délibérations sont confidentielles et leurs décisions sans appel. L'anonymat étant strictement respecté aucune information sur les nouvelles ne pourra être communiquée avant la proclamation des résultats.